Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20241126-D2024-225-AU
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 26/11/2024
Publication : 26/11/2024
Pour l'autorité compétente par délégation

DÉCISION
CONCLUSION DES MARCHES PUBLICS N°2024/65 ET 2024/66 RELATIFS A LA LOCATION ET A L'ENTRETIEN DE VEHICULES 7,5 TONNES OU EQUIVALENTS CARROSSES EQUIPES D'UNE BENNE A COMPACTION MUNIE D'UN LEVE-CONTENEUR

1.1 Marchés publics

GS/DI/CM/DJ/CN/CP
N°D2024-225

Le Président de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux,

Vu *les statuts de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux tels qu'approuvés par arrêté inter préfectoral n° DRCL-BLE-2024278-0001 du 04 octobre 2024,*
Vu *le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 5211-9, L. 5211-10 et L. 5216-1 et suivants,*
Vu *le code de la commande publique et notamment son article R.2122-2,*
Vu *le 6b° de la délibération n°CC023-078 du Conseil communautaire portant modification de la délégation accordée au Président en matière de commande publique et autorisant le Président à prendre toute décision concernant l'attribution des contrats et la conclusion des avenants pour les marchés ou accords-cadres de fournitures courantes et services quel que soit leur montant et qui ne relèvent pas de la compétence d'attribution de la Commission d'appel d'offres telle que définie à l'article L.1414-2 du code général des collectivités territoriales,*
Vu *la décision du Président n°D2024-054 portant abandon de la consultation n°2024/13 relatif à la location et à l'entretien de véhicules neufs destinés à la collecte des déchets ménagers pour la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux s'agissant des lots n°1 « Location et entretien de véhicules neufs 7,5 tonnes carrossés équipés d'une benne à compaction munie d'un lève-conteneurs » et n°4 « Location et entretien de véhicules neufs poids lourd muni d'un châssis, d'une grue et d'un système de compaction pour la collecte des PAV et d'un véhicule de 26 tonnes Ampliroll » pour motif d'infructuosité,*
Vu *la décision du Président n°D2024-061 portant abandon de la consultation n°2024/13 relatif à la location et à l'entretien de véhicules neufs destinés à la collecte des déchets ménagers pour la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux s'agissant du lot n°2 « Location et entretien de véhicules neufs 12 tonnes carrossés équipés d'une benne à compaction munie d'un lève-conteneurs » pour motif d'intérêt général en raison de la disparition du besoin,*
Vu *le projet de contrat,*

Considérant que dans le cadre de la collecte des déchets ménagers et assimilés assurée en régie, la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux loue les bennes à ordures nécessaires à l'accomplissement de ses missions de service public avec l'entretien en full service,
Considérant qu'une première consultation a été engagée le 28 octobre 2022, sous la forme d'un appel d'offres ouvert, allotie comme suit :
- lot n°1 : location et entretien de véhicules 3,5 tonnes, 7,5 tonnes, 10 tonnes, 12 tonnes, 16 tonnes, 19 tonnes et 26 tonnes carrossés équipés d'une benne à compaction munie d'un lève-conteneurs,
- lot n°2 : location et entretien d'un véhicule poids lourd muni d'un châssis, d'une grue et d'un système de compaction pour la collecte des PAV et d'un véhicule de 26 tonnes (Ampiroll),

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20241126-D2024-225-AU
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 26/11/2024
Publication : 26/11/2024
Pour l'autorité compétente par délégation

Considérant qu'à l'issue du délai de consultation, aucune offre n'a été réceptionnée,
Considérant qu'une relance de la consultation (n°P2024/58), sous la forme d'un appel d'offres ouvert, a été engagée le 24 mai 2024 allotie comme suit :
- lot n°1 : location et entretien de véhicules 3,5 tonnes, 12 tonnes, 16 tonnes, 19 tonnes et 26 tonnes carrossés équipés d'une benne à compaction munie d'un lève-conteneurs,
- lot n°2 : location et entretien d'un véhicule poids lourd muni d'un châssis, d'une grue et d'un système de compaction pour la collecte des PAV et d'un véhicule de 26 tonnes,

Considérant qu'à l'issue du délai de consultation, aucune offre n'a été réceptionnée,
Considérant qu'une relance de la consultation (n°P2024/13), sous la forme d'un appel d'offres ouvert, a été engagée le 28 novembre 2024 allotie comme suit :
- lot n°1 : location et entretien de véhicules neufs 7,5 tonnes carrossés équipés d'une benne à compaction munie d'un lève-conteneurs,
- lot n°2 : location et entretien de véhicules neufs 12 tonnes carrossés équipés d'une benne à compaction munie d'un lève-conteneurs,
- lot n°3 : location et entretien de véhicules neufs 19 tonnes et 26 tonnes carrossés équipés d'une benne à compaction munie d'un lève-conteneurs,
- lot n°4 : location et entretien de véhicules neufs poids lourd muni d'un châssis, d'une grue et d'un système de compaction pour la collecte des PAV et d'un véhicule de 26 tonnes Ampliroll,

Considérant que la consultation a été abandonnée s'agissant des lots n°1 et 4 pour motif d'infructuosité et s'agissant du lot n°2 pour motif d'intérêt général en raison de la disparition du besoin,
Considérant qu'une relance de la consultation (n°P2024/72), sous la forme d'un appel d'offres ouvert, a été engagée le 13 septembre 2024 pour la location et l'entretien de véhicules de 7,5 tonnes ou équivalent carrossés équipés d'une benne à compaction munie d'un lève-conteneur destinés à la collecte des déchets ménagers pour la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux,
Considérant qu'à l'issue du délai de consultation, aucune offre n'a été réceptionnée,
Considérant que conformément aux dispositions de l'article R.2122-2 du Code de la commande publique, deux consultations sans publicité ni mise en concurrence ont été engagées avec les sociétés SERVICE ASSISTANCE MAINTENANCE LOCATION (SAML) et FAUN ENVIRONNEMENT pour répondre au besoin de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux,
Considérant que les sociétés SERVICE ASSISTANCE MAINTENANCE LOCATION (SAML) et FAUN ENVIRONNEMENT ont chacune présenté une offre conforme aux attentes de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux,

DÉCIDE

ARTICLE 1 : DE CONCLURE l'accord-cadre n°2024/65 relatif à la location et à l'entretien d'un véhicule de 7,5 tonnes ou équivalent carrossé équipé d'une benne à compaction munie d'un lève-conteneurs destiné à la collecte des déchets ménagers pour la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux, avec la société SERVICE ASSISTANCE MAINTENANCE LOCATION (SAML), sans minimum et pour une montant maximum annuel de 400 000,00 € HT et pour une durée d'un (1) an reconductible tacitement deux (2) fois par période d'un (1) an.

ARTICLE 2 : DE CONCLURE l'accord-cadre n°2024/66 relatif à la location et à l'entretien d'un véhicule de 7,5 tonnes ou équivalent carrossé équipé d'une benne à compaction munie d'un lève-conteneurs destiné à la collecte des déchets ménagers pour la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux, avec la société FAUN ENVIRONNEMENT, sans minimum et pour une montant maximum annuel de 400 000,00 € HT et pour une durée d'un (1) an reconductible tacitement deux (2) fois par période d'un (1) an.

ARTICLE 3 : DE CHARGER Monsieur le Directeur général des services et le comptable public assignataire de la trésorerie de Dreux agglomération, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision.

ARTICLE 4 : DE PRECISER qu'une ampliation de la décision sera notifiée aux sociétés SERVICE ASSISTANCE MAINTENANCE LOCATION (SAML) et FEUN ENVIRONNEMENT.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20241126-D2024-225-AU
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 26/11/2024
Publication : 26/11/2024
Pour l'autorité compétente par délégation

ARTICLE 5 : D'INFORMER que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des formalités de publicité. Un recours administratif adressé au Président dans le délai de recours contentieux interrompt ce dernier pendant un délai de deux mois.

Fait à Dreux, le 26 novembre 2024

Le Président de la Communauté d'agglomération
du Pays de Dreux

Gérard SOURISSEAU

Acte publié électroniquement sur le site internet de la collectivité le : 26 novembre 2024